Journée des droits humains et Déclaration universelle des droits humains

Chaque 10 décembre, la Journée des droits humains est célébrée dans le monde entier. Cette date marque l'anniversaire de l'une des promesses les plus fondamentales de l'humanité : la Déclaration universelle des droits humains (DUDH). Ce document fondateur énonce les droits inaliénables dont bénéficie chaque être humain, sans distinction de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou autre, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation.

Proclamée par l'Assemblée générale des Nations Unies à Paris le 10 décembre 1948, la DUDH énonce, pour la première fois, les droits fondamentaux de la personne humaine qui doivent être universellement protégés.

En tant qu'« objectif commun à atteindre pour tous les peuples et toutes les nations », cette déclération constitue un modèle mondial pour les législations et politiques internationales, nationales et locales, et le fondement du Programme de développement durable à l'horizon 2023. Elle est disponible en 577 langues, de l'abkhaze au zoulou, faisant de la Déclaration universelle des droits de l'homme le document le plus traduit au monde.

L'article 5 des statuts de l'Association universelle d'espéranto (UEA) stipule que : « De bonnes relations internationales et le respect des droits humains, tels que définis dans la Déclaration universelle des droits humains et autres instruments internationalement reconnus, sont des conditions essentielles au travail de l'UEA. »

En tant qu'organisation entretenant des relations consultatives avec le Conseil économique et social des Nations Unies, l'UEA est pleinement engagée dans les efforts déployés par l'ONU en faveur des droits humains, notamment le droit à sa propre langue et le droit à la non-discrimination.

C'est pourquoi nous adressons le message suivant à l'occasion de la Journée des droits de humains 2025.

Message de l'Association universelle d'espéranto à l'occasion de la Journée internationale des droits humains, le 10 décembre 2025

Les droits linguistiques humains : une nécessité quotidienne.

Conformément aux statuts de l'Association universelle d'espéranto, « de bonnes relations internationales et le respect des droits humains, tels que définis dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et autres instruments internationalement reconnus, sont des conditions essentielles au travail de l'UEA ».

Nous appelons l'ONU à défendre fermement la Déclaration universelle des droits humains et à poursuivre ses efforts pour leur pleine réalisation.

L'idée des droits humains est la plus puissante et la plus à même de nous guider vers une réalité où chacun est respecté et peut réaliser ses projets de vie, tant collectifs que personnels. C'est pourquoi nous réaffirmons collectivement, conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme, notre ferme conviction de la dignité et de la valeur de la personne humaine et de l'égalité des droits de tous, sans distinction de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou autre, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation.

Les droits humains sont des nécessités quotidiennes ; leur présence ou leur absence façonne notre vie de tous les jours. Comme l'a déclaré M. Türk, Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme : « Nous devons renouer avec les droits humains, en gardant à l'esprit qu'il s'agit de personnes – de leurs besoins, de leurs désirs et de leurs craintes, ainsi que de leurs espoirs et de leurs aspirations. »

Les droits humains sont présents dans notre alimentation, l'air que nous respirons, les mots que nous prononçons, les possibilités que nous réalisons et les protections qui assurent notre sécurité. Ils constituent le socle commun qui nous unit dans la diversité, le fondement de nos vies et un guide pour les décisions qui nous concernent tous.

Nous accordons une attention particulière aux droits linguistiques humains, car ils sont une réalité quotidienne, des conversations les plus intimes jusqu'aux débats publics. Nous travaillons contre les discriminations linguistiques. Chacun a le droit de participer à des communautés linguistiques, d'utiliser, de protéger et de promouvoir sa langue. De même, chacun a le droit d'être multilingue et de dialoguer avec plusieurs communautés linguistiques.

Chaque langue est une réalité collective, exprimant des identités et des manières spécifiques de percevoir et de décrire la réalité. Cela vaut pour toutes les langues, qu'elles soient communautaires, de groupe, régionales ou internationales. Dans un monde multilingue, nous devrions avoir des droits humains multilingues, afin de nous écouter, de nous respecter et de coopérer les uns avec les autres dans un esprit de non-discrimination.

L'Association universelle d'espéranto encourage les espérantistes du monde entier à respecter et à défendre les droits humains, la solidarité, la compréhension mutuelle et l'estime pour les

autres peuples. Tous, individus, communautés, peuples, mouvements et nations, unissons-nous pour les droits humains, la justice et l'égalité – et incitons nos gouvernements, les guides d'opinion et tous les êtres humains à agir ainsi.